

ANNEXE B
(Règl. 2025-490 – a. 5 – e.e.v. 1 octobre 2025)



FORMULAIRE – AIDE FINANCIÈRE
ANNEXE B – RÈGLEMENT 2024-468
Demande de versement de l'aide financière
dans le cadre du programme de mise aux
normes des installations septiques

INFORMATION SUR LE DEMANDEUR	
Nom(s), Prénom(s) du ou des propriétaires	
1. _____	2. _____
3. _____	4. _____
Adresse de la propriété : _____	
Téléphone : _____	Cellulaire : _____
Courriel : _____	

Indiquer uniquement les services retenus pour la demande d'aide financière.

Services choisis pour l'aide financière	Nom de l'entreprise Adresse	Montant de la facture (incluant les taxes)	Date des travaux
Étude de caractérisation du site			
<u>ET</u> Préparation des plans et devis			
Travaux de mise aux normes ou de construction de l'installation septique			
Attestation de conformité de l'installation septique			
Autres, préciser :			
Total des coûts (incluant les taxes)			
Montant de financement désiré (arrondi à la centaine près, sans excéder le montant des factures fournies) * maximum de 30 000 \$			

La Municipalité émettra le paiement au nom du ou des propriétaires, ou conjointement avec l'entrepreneur, le cas échéant, **le ou vers le 15 juin, 15 août, 15 octobre ou le 1^{er} décembre de l'année en cours** sur présentation d'une demande et des documents afférents, et ce, au moins 30 jours avant l'une de ces dates.

Le programme s'applique uniquement aux demandes dûment remplies et déposées **au plus tard le 1^{er} novembre 2027**.

Veillez cocher l'énoncé applicable

Paiement des dépenses	Émission des chèques par la Municipalité
<input type="checkbox"/> Les dépenses ont été payées par le ou les propriétaires	Le chèque est émis au nom du ou des propriétaires
<input type="checkbox"/> Les dépenses n'ont pas été payées par le ou les propriétaires	Un chèque est délivré conjointement au nom du ou des propriétaires et de l'entrepreneur ayant effectué les travaux. Dans les quinze (15) jours du versement de l'aide financière consentie au propriétaire, l'entrepreneur devra transmettre à la Municipalité la confirmation que la facture a été dûment acquittée.

Je joins à la présente demande les documents suivants :

- Attestation de conformité émise par le professionnel désigné ;
- Facture finale relative aux honoraires du professionnel désigné ET confirmation de paiement délivré par le fournisseur, si applicable ;
- Facture finale relative à l'exécution des travaux effectués par l'entrepreneur ET confirmation de paiement délivré par le fournisseur, si applicable;
- Si applicable, copie du contrat d'entretien avec le fabricant. À cet effet, je m'engage à fournir annuellement à la Municipalité une preuve de l'entretien annuel effectué en vertu de ce contrat aussi longtemps que la garantie du système et que le Règlement provincial l'exigeront.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Par la présente, je demande le versement de l'aide financière qui m'a été accordée pour la construction, le remplacement ou la mise aux normes de l'installation septique à l'adresse susmentionnée.

Je comprends que je devrai rembourser cette avance de fonds suivant les dispositions du Règlement d'emprunt numéro 2025-489 finançant le présent programme. Dans l'éventualité où la Municipalité procède à une avance de fonds temporaire par le biais de ses fonds disponibles, je m'engage à assumer les frais de financement temporaire jusqu'au financement permanent du montant.

En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé,

Signature : _____ Date _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Autorisé par : _____
Nom Titre de la personne

Signature : _____ Date _____

Transmettre la demande et les documents en personne, par la poste ou par courriel à :
Municipalité de Sainte-Martine – Service de l'urbanisme
3, rue des Copains
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Courriel : urbanisme@sainte-martine.ca